

# PRÉCONISATIONS DE POSE & ENTRETIEN PARQUET SRC

La fabrication de nos parquets est réalisée grâce à des moyens techniques et humains, si malgré les nombreux contrôles qualités effectués lors de la production de votre parquet vous constatez une non-conformité, nous vous demandons de ne pas le poser. Une fois la pose commencée votre parquet sera considéré comme accepté. Toute lame posée ne pourra être échangée et les frais liés ne seront pas pris en charge.

## Rappel :

Ces conseils ne se substituent en aucun cas aux DTU et aux normes d'utilisation d'un parquet.  
**Il appartient au poseur de respecter et de consulter les clauses des différents DTU 51.1 cloué - 51.2 collé - 51.11 flottant.**

## LA RÉCEPTION

À réception de la marchandise l'acquéreur doit contrôler la bonne conformité du produit. Dans le cas d'une non-conformité le signaler au fabricant sous 48h. Aucune réclamation ne pourra être acceptée passer ce délai.

## LE STOCKAGE

Le parquet doit être stocké horizontalement, isolé du sol dans des locaux propres, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, parfaitement secs et à une température minimum de 15°C avec maintien de celle-ci et ventilation des locaux. L'hygrométrie de l'air ambiant de la pièce doit se situer entre 45 et 65%.

## AVANT LA POSE

La pièce sera parfaitement sèche, fermée, vitrée, les enduits, joints et peintures doivent être terminés et parfaitement secs. La température doit être d'un minimum de 15°C et l'humidité maintenue entre 45% et 65% avant et pendant la pose.

## STABILISATION DU PRODUIT DANS LA PIÈCE :

- **Parquet Massif et Semi Massif Brut** : dans son conditionnement d'origine, entre 8 et 10 jours.
  - **Parquet Massif et Semi Massif Fini Usine** : dans son conditionnement d'origine, minimum 48h.
  - **Parquet Contrecollé 11 mm Brut ou Fini Usine** : dans son conditionnement d'origine, minimum 48h.
  - **Parquet Contrecollé Clipsable Brut ou Fini Usine** : dans son conditionnement d'origine, minimum 48h.
- La pièce et notamment le support doivent être à l'abri de tous risques de remontées d'humidité.

## LE SUPPORT DOIT ÊTRE :

- **Plan** : contrôler à l'aide d'une règle de 2 m, les flèches (creux et bosses) doivent être limitées à 5 mm/m.
- **Sec** : < 3% d'humidité pour une dalle béton et inférieur à 0.5 % pour une chape anhydrite.  
Contrôler avec un appareil homologué, uniquement bombe au carburé.
- **Sain** : retirer les pulvérulents, les poussières, les corps gras.

Si le support est exposé aux reprises d'humidité et en l'absence de chape désolidarisée, il est obligatoire d'appliquer une barrière anti-remontée d'humidité (avant l'enduit de préparation du sol). Un réagrément est obligatoire dans le cadre d'une rénovation (ex : carrelage existant).

## CAS PARTICULIER D'UN CHAUFFAGE AU SOL : DTU 65.14

Tous les parquets posés sur sol chauffant doivent être OBLIGATOIREEMENT collés en plein.

- **Parquet Massif** : les parquets de 14 mm d'épaisseur et jusqu'à 150 mm de largeur sont compatibles sur sol chauffant hydraulique en basse température (**Inf. 28°C**).
- **Parquet Semi Massif** : les parquets de 15 mm d'épaisseur et jusqu'à 190 mm de largeur sont compatibles sur sol chauffant hydraulique basse température (**Inf. 28°C**).
- **Parquet Contrecollé 11 et 13 mm** : les parquets de 11 et 13 mm d'épaisseur sont compatibles sur sol chauffant basse température (**Inf. 28°C**) et sur sol réversible (**rafraîchissant**).
- **Parquet Contrecollé Clipsable** : les parquets de 14 mm d'épaisseur et jusqu'à 181 mm de largeur sont compatibles sur sol chauffant basse température (**Inf. 28°C**).

Mise en route du chauffage au moins 3 semaines avant la pose, arrêt 48h avant le début des travaux.  
Remise en route progressive 1 semaine après la pose.



### PENDANT LA POSE

Commencer par ouvrir plusieurs colis afin de mixer les lames et obtenir ainsi une pose harmonieuse.

**Pour les parquets collés** massif ou semi massif ou contrecollé clipsable ou contrecollé 11mm (11, 14, 15 ou 21mm), utiliser uniquement une colle préconisé par le fabricant qui ne contient pas d'eau, étalée avec une spatule crantée N°04 par 1/2 mètre carré à la fois.

La colle sera disposée sur le support uniquement, jamais de colle dans les rainures/languettes sur un parquet massif.

**Pour les parquets cloués** massif ou semi massif (21mm uniquement), la pose s'effectue sur des lambourdes fixées sur tout support, elles auront un entraxe de 40cm.

Prévoir un joint de dilatation sur toute la périphérie de la pièce compris entre 5 à 8mm.

Si la pièce à une largeur supérieure à 8m, prévoir un joint de fractionnement de 15mm.

Pendant ou après la pose ne JAMAIS couvrir ou protéger un parquet avec un matériau plastique (type bâche en polyane), toujours utiliser une protection respirante et micro perforée.

### APRÈS LA POSE

Respecter une hygrométrie de la pièce maintenue entre 45 et 65% jusqu'à réception et durant toute la vie en œuvre de l'ouvrage. Il est indispensable de faire circuler quotidiennement de l'air provenant de l'extérieur, été comme hiver. Pensez à ouvrir vos fenêtres quelques minutes chaque jour.

#### Tolérance du l'ouvrage terminé :

L'aspect final du parquet doit être évalué à une hauteur de 1.65m et à une distance de 2m avec un éclairage non rasant. Les tolérances données doivent être respectées avec un taux de conformité supérieur ou égal à 95% par pièce concernée sans toutefois dépasser deux fois les tolérances admises.

## ENTRETIEN D'UN PARQUET HUILÉ OU VERNIS : POINTS ESSENTIELS

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- L'entretien dépend de la finition (huile ou vernis) et de la sollicitation, pas de la nature du bois.
- Protéger le parquet : tapis absorbants aux entrées, patins sous meubles, éviter de traîner les meubles, protéger sous roulettes.
- Essuyer immédiatement tout liquide, ne jamais laver à grande eau ni à l'eau claire.
- Proscrire détergents agressifs, cire, produits siliconés/ammoniaqués, nettoyeurs vapeur.

### ENTRETIEN COURANT

- Aspirateur avant toute opération.
- Parquet huilé :
  - Hebdo : Spray Nettoyant Lagoon (sans rinçage).
  - Mensuel : Savon à parquet (Blanchon ou Osmo) pour nettoyage en profondeur.
- Parquet vernis :
  - Mensuel : Nettoyant Lisabril (dilué, balayage humide).

### À RETENIR

Le savon ne remplace pas l'huile d'entretien pour les parquets huilés.

Toujours appliquer les produits sur sol propre, sec et non gras.

### ENTRETIEN OCCASIONNEL

- Si finition ternie ou rayée :
  - Huilé : appliquer huile d'entretien (1-2 fois/an).
  - Vernis : appliquer Rénovateur Métallisant (mat ou satiné).
- Pour taches tenaces : Nettoyant Intensif (huilé) ou Décapant Dégraissant (vernis).

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les conseils et préconisations d'entretien fournis (oralement, par écrit ou via des essais) sont donnés à titre indicatif et de bonne foi, sans garantie. La qualité de l'application et les conditions d'utilisation échappant à notre contrôle, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats obtenus, au-delà de la valeur des produits livrés par nos soins. Ce déni n'affecte pas vos droits en tant que consommateur.